

PRÉFET DU MORBIHAN

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 18 septembre 2017, il sera procédé dans la commune de Plouharnel à une enquête publique en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'environnement, pour la demande de déclaration d'utilité publique et du code de l'urbanisme pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Plouharnel.

A l'issue de l'enquête, le préfet du Morbihan sera amené à se prononcer sur la demande de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Plouharnel.

Cette enquête se déroulera **du 18 octobre 2017 (9h00) au 20 novembre 2017 (18h00)** dans la commune de Plouharnel.

Le porteur du projet est Monsieur le président du conseil départemental - direction générale des infrastructures et de l'aménagement - 2 rue Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 VANNES cédex.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le président du tribunal administratif, M. Jean-Yves LE FLOCH, professeur des écoles en retraite.

**Du 18 octobre 2017 (9h00) au 20 novembre 2017 (18h00)**, toute personne pourra prendre connaissance du dossier qui comporte une étude d'impact, à la mairie de Plouharnel chaque jour ouvrable aux horaires habituels d'ouverture :

- lundi : 9h00-12h00 et 13h30-18h30,
- mardi, mercredi, vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00,
- jeudi : 9h00-12h00.

Ce dossier sera également disponible sur le site du conseil départemental du Morbihan : [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr). et consultable gratuitement sur un poste informatique à la mairie de Plouharnel.

Les intéressés pourront consigner directement leurs observations et propositions sur le registre unique à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de Plouharnel ou les adresser par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Plouharnel. Elles peuvent également être adressées par courriel à l'adresse suivante : [enquetepublique@mairieplouharnel.fr](mailto:enquetepublique@mairieplouharnel.fr).

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Plouharnel les :

- **mercredi 18 octobre 2017 de 9h00 à 12h00**
- **jeudi 2 novembre 2017 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 10 novembre 2017 de 14h00 à 17h00**
- **lundi 20 novembre 2017 de 14h00 à 18h00.**

Par ailleurs, toute information ou précision complémentaire pourra être demandée au maître d'ouvrage :

Monsieur le président du conseil départemental - direction générale des infrastructures et de l'aménagement - 2 rue Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 VANNES cédex.

Dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur remet au préfet l'ensemble du dossier soumis à enquête publique déposé à la mairie de Plouharnel, accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée par le préfet, au président du conseil départemental et au maire de Plouharnel pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également disponibles auprès de la préfecture du Morbihan – direction des relations avec les collectivités locales – Place du Général de Gaulle – 56019 VANNES CEDEX – ainsi que sur son site internet [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr).